



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

à Guéret, le 16 juillet 2014

Madame le Directeur Académique
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Objet : horaires des écoles

Madame le Directeur Académique,

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale a été réuni à plusieurs reprises cette année sur la question des rythmes scolaires, notamment en cette fin d'année le 19 juin et le 4 juillet. Certaines écoles ont vu leurs horaires évoluer entre ces deux réunions, pour d'autres, aucun horaire n'a pu être présenté.

Le site du ministère 5matinées.fr propose des horaires qui sont parfois différents des horaires proposés et annoncés aux parents par les municipalités. Dans ces conditions, les personnels comme leurs représentants ne sont parfois pas en mesure de savoir quels seront leurs horaires à la rentrée 2014 ni d'en informer les parents... Cette situation nous semble particulièrement préjudiciable au bon fonctionnement des écoles et à l'établissement d'un climat serein dans les écoles du département.

A cela, s'ajoute, compte tenu des décalages importants dans le calendrier des opérations administratives de carte scolaire et de mouvement et malgré l'engagement des personnels des services de la DSDEN, la composition des équipes pédagogiques qui n'est le plus souvent pas connue, et l'organisation des emplois du temps des compléments de services qui est parfois confiée aux personnels eux-mêmes, pendant leurs vacances... l'IEN de Guéret 1 indiquait d'ailleurs clairement le 8 juillet aux personnels que, « *En raison de la diversité des horaires scolaires à la rentrée, vous voudrez bien vous mettre en contact les uns avec les autres afin de bâtir l'emploi du temps du TRS* ». A cela s'ajoute des quotités de temps partiel qui vont devoir être calculées de façon individuelle en fonction des emplois du temps de chacun. Il s'agit là pour les services comme pour les personnels concernés d'un véritable casse-tête.

Enfin, sur la situation particulière des personnels en début de carrière, leur entrée dans le métier ne nous semble pas facilitée. L'année dernière déjà, les étudiants en M2 qui étaient contractuels admissibles avaient effectué les jours de décharge des MAT du département. Mais les MAT n'avaient pas été informés par l'administration et c'étaient les étudiants qui leur avaient appris leur jour de décharge, et qui ils étaient... pendant l'été. Cette année, des postes de décharge de direction ont été réservés pour les professeurs des

écoles stagiaires mais, encore une fois, il semble y avoir un manque d'anticipation et de transparence flagrant dans la gestion de ce dossier. D'une part sur les 15 directeurs concernés, seul un semble en avoir été informé. Un seul directeur sait donc qu'il sera déchargé tous les mardis et mercredis matins, mais qu'en est-il des autres ? Comment préparer la rentrée dans des conditions décentes quand les directeurs ne connaissent ni leur emploi du temps, ni le personnel qui assurera la décharge ? Nous vous avons alertée depuis plusieurs mois sur les conséquences dans les différentes opérations du mouvement du report de toute tenue des instances après les élections municipales. Nous avons proposé des groupes de travail afin de faire avancer les dossiers. Malheureusement, toutes nos alertes ont reçu une fin de non recevoir. Ce sont les personnels et les élèves qui leur sont confiés qui en subiront les conséquences dès la rentrée.

Nous déplorons cette gestion sans dialogue avec les collègues concernés ainsi que leurs représentants élus, qui entraîne de fait l'impression que l'Éducation Nationale porte à ses personnels bien peu de considération. La communication évite souvent de tomber dans bien des écueils. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU23 a toujours formulé des demandes pour être associé à la réflexion.

La rentrée risque d'être sous tension, beaucoup de personnels n'ayant connaissance ni des emplois du temps des écoles dans lesquelles ils sont affectés, ni des niveaux qu'ils ont à préparer pendant les vacances, ni de leur propre emploi du temps pour les personnels TRS. Nous le regrettons profondément et attendons un peu plus d'anticipation afin d'éviter de rajouter des tensions et angoisses inutiles aux tensions et angoisses déjà présentes.

Compte tenu de cet état des lieux, nous vous demandons de bien vouloir :

- ▣ **nous faire connaître et informer tous les personnels des horaires de toutes les écoles, notamment en annexant ces horaires au règlement départemental tel que le prévoit le code de l'éducation.**
- ▣ **informer les personnels bénéficiant d'un complément de service ou TRS des emplois du temps prévus et des personnels retenus sur les compléments de services**
- ▣ **garantir autant que possible une certaine stabilité des équipes pédagogiques dans la construction des emplois du temps des TRS**

Par ailleurs, il nous semble urgent d'avoir une communication claire en direction des personnels à temps partiel ou déchargés quant au calcul de leur temps ainsi libéré. En effet, la circulaire départementale temps partiel faisait état de demi-journées libérées qui ne peuvent trouver de concrétisation générale compte tenu de la diversité des horaires d'écoles existants.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes sincères salutations.

Pour le SNUipp-FSU 23



Fabrice COUEGNAS